

VIE PRATIQUE

Taxe foncière : votre avis à la loupe

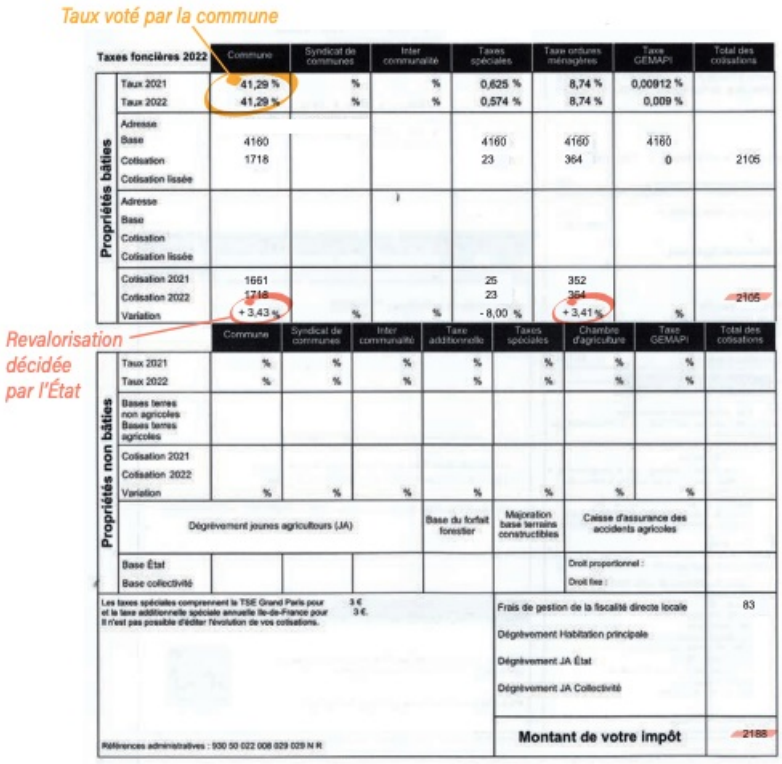
En 2022, le montant de votre taxe foncière augmente, malgré le choix de la Ville de ne pas augmenter son taux. En cause, la revalorisation des bases locatives décidée par l'État. Explications.

Publié le 17 octobre 2022

Décrypter ses avis d'impôts locaux n'est pas toujours aisé. Les termes sont souvent peu explicites et les chiffres par conséquent difficiles à analyser. Résultat : on compare le montant à payer, situé en bas de la feuille, à celui de l'année précédente, sans toujours comprendre la cause de l'augmentation.

Une augmentation indexée sur l'inflation

Cette année, sur votre avis d'imposition, le principal changement concerne les bases d'imposition décidée par l'État en fonction de l'inflation. Concrètement, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté de 3,4 %, à cause de l'inflation. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives n'est plus fixé par un amendement parlementaire, mais calculé d'après l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent. Ainsi, plus l'inflation est importante, plus la revalorisation est conséquente. **Sans décision de l'État d'établir un «bouclier» également pour la taxe foncière, l'augmentation pourrait donc être de plus de 7 % en 2023.**



Maintenir le pouvoir d'achat : une priorité

Autre constat : la Ville a fait le choix de ne pas augmenter son taux pour la 13e année consécutive. Elle l'avait même baissé à deux reprises en 2019 et 2020. Alors que la plupart des villes les augmentent régulièrement, ce choix a pour objectif de protéger le pouvoir d'achat des Drancéens.

« Nous savons que beaucoup de ménages se trouvent dans des situations difficiles, qui vont malheureusement se compliquer encore davantage avec la hausse du coût de l'énergie et l'inflation », déplore Aude Lagarde, maire de Drancy. *« Nous avons voulu, dès le vote du budget en mars dernier, ne pas augmenter la pression qui pèse sur eux et de les aider à maintenir leur pouvoir d'achat ce qui devient de plus en plus difficile »*. Ce choix n'est pas sans conséquence pour la Ville, car elle aussi subit le contexte de plein fouet. *« Les collectivités locales ne sont pas épargnées,* insiste Aude Lagarde. *Il nous faut faire face à l'inflation estimée par l'INSEE au mois d'août à 5,9% sur un an ainsi qu'à la flambée de la facture des énergies. Nous sommes actuellement en train d'étudier tous les leviers pour trouver de nouvelles économies à réaliser, notamment pour réduire le coût des énergies. »* Elles vous seront présentées en novembre.

MAIRIE DE DRANCY
Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer
Personnaliser